

**PRÉAVIS N° 51-2023
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2022
des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai
Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions**

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Lundi 8 janvier 2024 à 19h, Salle de conférences de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le jeudi 9 novembre 2023

Préavis N° 51-2023

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2022 des postulats et motions Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000	2
3. Postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 7 mars 2013 / Motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXI ^e siècle : moderne et piétonnier », du 20 juin 2013.....	3
4. Postulat de M. le Conseiller communal Didier Divoirne « Pour une aide au logement pour 1564 personnes », du 12 septembre 2013.....	3
5. Postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013.....	3
6. Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015.....	4
7. Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 22 juin 2017	4
8. Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquais « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? », du 22 juin 2017	5
9. Postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Rossel « La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens », du 11 octobre 2018 / Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquais « Transformation NUMÉRIQUE: une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019.....	5
10. Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquais intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver », du 10 octobre 2019	6
11. Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais », du 25 juin 2020	6
12. Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois et de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels pour la pratique du sport », du 8 octobre 2020	7
13. Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire », du 8 octobre 2020	7
14. Postulat de M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus », du 10 décembre 2020.....	8

15. Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! », du 4 février 2021	8
16. Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Au chaud et au sec : quelle offre de midi pour nos élèves du secondaire ? », du 4 février 2021	8
17. Motion de M. le Conseiller communal Silvio Torriani « Renens: sans publicité commerciale?» du 29 avril 2021	9
18. Postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller « Préserver le patrimoine bâti », du 27 mai 2021	9
19. Postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens », du 27 mai 2021	10
20. Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble », du 24 juin 2021	10
21. Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « Bienvenue à Censuy », du 9 septembre 2021	11
22. Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « T'as où la borne électrique ? », du 9 septembre 2021	11
23. Postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï « Pour un casier sportif gratuit, comme sur le Commune de Morges, à Renens », du 9 septembre 2021	11
24. Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ma récré se met au vert: pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Vers une école et des lieux d'accueil plus durables et pour tous les genres: pour la mise en œuvre d'un plan d'action », du 7 octobre 2021	12
25. Postulat de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha « Pour un conseil des jeunes fort à Renens », du 7 octobre 2021	13
26. Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz « Visibilité des élus sur le site internet de Renens », du 7 octobre 2021	13
27. Postulat de Mme la Conseillère communale Ndeye Awa Diédhiou « Pour une allocation communale de naissance en faveur des parents à revenu modéré », du 16 décembre 2021	13
28. Postulat de Mme la Conseillère communale Chiara Storari « aider c'est bien, développer c'est mieux: augmentation de la contribution à la fedevaco », du 27 février 2023	14

Renens, le 30 octobre 2023

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. PRÉAMBULE

Selon la pratique en vigueur depuis juin 2009 et suivant l'article 57 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité dépose son rapport sur les initiatives en suspens adressées par le Conseil communal.

A l'instar du dernier rapport en date (préavis N° 29-2022), les réponses apportées aux interventions concernées impliquent, pour certaines, leur classement définitif une fois ces dernières validées par le Conseil. A noter également que le présent préavis est usuellement confié pour traitement à la Commission de gestion, avec la présence d'une large délégation de la Municipalité.

2. MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL GILBERT STÖCKLI RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, DU 23 MARS 1995 / MOTION DU GROUPE LIBÉRAL CONCERNANT UN PROJET DE BIBLIOTHÈQUE, DU 14 DÉCEMBRE 2000

Résumé

La motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli demande à la Municipalité de présenter un projet de réalisation pour une bibliothèque municipale à Renens. Celle du groupe libéral demande la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque moderne au centre-ville (salle de lecture, CD, DVD, vidéo et autres supports multimédias actuels ou futurs).

Réponse de la Municipalité

Différentes offres de bibliothèques sont aujourd'hui présentes sur le territoire renanais. Elles proposent des services de qualité et offrent de nombreuses animations pour un public large. Compte tenu du contexte actuel, la Municipalité parvient aux mêmes conclusions amenées dans le cadre du préavis des suspens N° 29-2022.

Le statut réglementaire de la motion ne permet cependant pas un classement direct et nécessite soit un projet de décision, soit un contre-projet. La Municipalité annonce pour cela le futur dépôt de deux préavis distincts pour l'utilisation du fonds dit "Berty Michoud", à l'origine des présentes initiatives. Ces deux projets n'impliqueront pas la réalisation d'une nouvelle bibliothèque mais auront comme objectif commun de poursuivre l'enrichissement de l'offre bibliothécaire et culturelle sur le territoire renanais, en accord avec la donation dudit fonds. Ils prévoient par contre la mise en place d'un programme de "Bibliothèque dans les quartiers" et l'utilisation du reste du fonds "Berty Michoud" pour une partie du projet d'occupation des rez-de-chaussée de l'îlot de la Savonnerie.

Une réflexion concernant ce dernier point est en effet en cours et fera l'objet d'un préavis ad hoc qui sera déposé au cours de l'année 2024.

La mise en place d'une "Bibliothèque dans les quartiers" a quant à elle fait l'objet d'une première proposition à la Municipalité. Ce programme a comme objectif d'aller directement au contact des Renanaises et Renanais, dans leur environnement direct, afin de promouvoir la Bibliothèque de Renens et d'offrir quelques-uns des ses services et prestations. Ledit préavis sera déposé au cours de l'année 2024.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ces motions.

3. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FLORENCE WIDMER « MÈBRE-SOURCE-MIDI, TROIS RUES POUR LES PIÉTONS », DU 7 MARS 2013 / MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL VINCENT KELLER « POUR UN CENTRE-VILLE DU XXI^E SIÈCLE: MODERNE ET PIÉTONNIER », DU 20 JUIN 2013

Résumé

Le postulat de Mme la Conseillère communale Widmer et la motion de M. le Conseiller communal Keller demandent à la Municipalité de changer la zone de rencontre constituée des rues de la Mèbre, de la Source et du Midi en zone piétonne.

Réponse de la Municipalité

Le projet du tram, en cours de réalisation, prévoit une redéfinition du concept de mobilité au centre-ville à la suite de sa mise en service. Celle-ci permettra de fournir une réponse complète aux deux interventions.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat et à cette motion.

4. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL DIDIER DIVORNE « POUR UNE AIDE AU LOGEMENT POUR 1564 PERSONNES », DU 12 SEPTEMBRE 2013

Résumé

Afin de faire face à la crise du logement que subit l'arc lémanique et qui impacte également Renens, le postulat demande à la Municipalité de mettre en place les mesures et outils nécessaires prévus par la loi pour offrir une aide individuelle au logement (AIL) à quelque 500 familles qui pourraient en bénéficier. Une telle mesure concerne (au moment du dépôt du postulat) 1'564 personnes pour la Commune. Ces aides sont prévues dans le Règlement sur l'aide au logement (RAIL), dont le Canton s'est doté en 2007.

Réponse de la Municipalité

La réponse au présent postulat fera l'objet d'un préavis ad hoc déposé à la séance du Conseil communal du 9 novembre 2023.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité renvoie au préavis N° 50-2023 quant au traitement de la réponse proposée.

5. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE LINE ROUYET ET M. LE CONSEILLER COMMUNAL OUMAR NIANG « POUR UN ESPACE CULTUREL AU CENTRE-VILLE DE RENENS », DU 20 JUIN 2013

Résumé

Le postulat de Mme la Conseillère communale Rouyet et de M. le Conseiller communal Niang demande à la Municipalité d'entamer une réflexion qui devra permettre la création au centre-ville d'un espace dédié aux activités culturelles et associatives. Afin d'intégrer toutes les franges de la population, la définition de cet espace devrait se faire par le biais d'une démarche participative.

Réponse de la Municipalité

Comme lors du préavis N° 29-2022, l'état d'avancement du projet de l'îlot de la Savonnerie ne permet pas de fournir de nouveaux éléments relatifs à l'inclusion d'un futur espace culturel au centre-ville. Néanmoins, un premier projet de définition du programme d'occupation des rez-de-chaussée fera l'objet d'un futur préavis. Ce dernier permettra d'aborder directement les enjeux du présent postulat.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

**6. MOTION DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ELODIE GOLAZ GRILLI
« HARMONISATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES COMMERCES AVEC L'OUEST
LAUSANNOIS », DU 8 OCTOBRE 2015**

Résumé

Dans un contexte de grands travaux qui impacte particulièrement le tissu commercial du centre-ville, une démarche d'harmonisation des horaires avec les autres communes de l'Ouest lausannois est proposée. Il s'agit concrètement de permettre une fermeture des commerces à 18h le samedi, soit une prolongation d'une heure en comparaison de la situation actuelle.

Réponse de la Municipalité

Une première ébauche du nouveau règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture a été complétée et envoyée pour première relecture auprès de la Direction des affaires communales et droits politiques du Canton. Ce texte mis à jour doit encore faire l'objet d'ajustements, en coordination avec la juriste du Secrétariat municipal et la Police du commerce, avant de faire l'objet d'une validation par la Municipalité. Une fois cette dernière effective, l'entier du projet sera soumis à son tour au Conseil dans le cadre d'un préavis ad hoc.

Ledit rapport présentera la nouvelle réglementation dans son ensemble. Le texte révisé doit permettre de moderniser l'encadrement des activités commerciales sur le territoire communal, dont certaines aujourd'hui relativement indéfinies comme la catégorie des kiosques ou autres petits établissements d'alimentation. Il comprendra également une proposition relative aux horaires de fermeture des magasins, l'actuel article 5. La demande pour une fermeture à 18h le samedi ayant été transmise à la Municipalité en tant que motion et sera soumise au vote du Conseil.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à cette motion.

**7. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL NICOLAS FREYMOND « RENENS À
30 KM/H LA NUIT ? », DU 22 JUIN 2017**

Résumé

La Ville de Lausanne a abaissé la vitesse maximale à 30 km/h la nuit sur certains axes routiers centraux. Partant de ce modèle et pour diminuer les nuisances sonores, renforcer la sécurité et réduire les émissions de CO₂, il est demandé à la Municipalité d'étudier à son tour l'opportunité d'abaisser à 30 km/h la vitesse maximale entre 22h et 6h sur tout ou sur une partie des axes routiers renanais actuellement limités à 50 km/h.

Réponse de la Municipalité

Des projets routiers d'ampleur sont actuellement en cours tels que le futur tram et le bus à haut niveau de service (BHNS). Le contexte de chantier ne permet pas le lancement d'un projet qui modifierait de manière importante la circulation à Renens et qui nécessite des aménagements et la pose de signalisation particulière. Des études préliminaires ont déjà eu lieu. Le projet nécessitera une validation par la Commission cantonale de circulation pour le test d'un passage d'axes routiers à 30 km/h la nuit ainsi que pour une entrée en vigueur à finaliser en fin de chantier

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

8. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL FRANÇOIS DELAQUIS « QUELLE POLITIQUE AVONS-NOUS OU VOULONS-NOUS POUR LE SPORT À RENENS, AVEC QUELS MOYENS, QUELLES RESSOURCES, UN INVENTAIRE ET DES RÉALISATIONS POUR LE BIEN DE CHACUNE ET DE CHACUN ? », DU 22 JUIN 2017

Résumé

Si l'Etat, à travers une politique de l'éducation physique et du sport, oriente son action principalement sur les programmes d'éducation physique, mais aussi sur le lien avec les fédérations et la gestion des infrastructures, il revient aux communes de concrétiser une politique du sport sur leur territoire. Le postulat demande ainsi à la Municipalité de définir une approche globale du sport à Renens par le biais d'un plan directeur, et d'étudier la possibilité d'une structure dédiée aux activités sportives.

Réponse de la Municipalité

Le préavis N° 43-2023 - Politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+), a été déposé auprès du Conseil et propose une réponse au postulat en question.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité renvoie au préavis N° 43-2023 quant au traitement de la réponse proposée.

9. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL ROSSEL « LA FRACTURE NUMÉRIQUE: UNE RÉALITÉ SOURCE DE MARGINALISATION ET D'INÉGALITÉ... RÉDUISONS-LA À RENENS », DU 11 OCTOBRE 2018 / POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL FRANÇOIS DELAQUIS « TRANSFORMATION NUMÉRIQUE: UNE RECONFIGURATION DE LA NOTION DE SERVICE PUBLIC POUR NOUS ADMINISTRATION ? UN ÉTAT DES LIEUX POUR NE LAISSER PERSONNE SE DÉCONNECTER », DU 12 DÉCEMBRE 2019

Résumé

Le postulat de Mme la Conseillère communale Rossel invite la Municipalité à étudier la mise en place de mesures permettant de lutter contre le phénomène de fracture numérique qui met certaines personnes en marge de la société. Cette thématique renvoie à la numérisation de nombreuses démarches telles que la recherche d'emploi, l'achat d'un ticket de transport et plus généralement la possibilité de rester en contact. Il est ainsi demandé à la Municipalité de répertorier les offres existantes à Renens et d'étudier la possibilité de donner l'impulsion pour mettre en place des formations ou des opérations de sensibilisation, notamment pour ce qui concerne la communication entre collectivités publiques et population.

Le postulat de M. le Conseiller communal Delaquis demande à la Municipalité d'étudier l'impact de la cyberadministration sur l'administration communale dans ses différents processus, ses relations avec les usagères et usagers, mais aussi de définir des mesures d'accompagnements pour toutes les catégories de la population.

Réponse de la Municipalité

Une réponse au postulat sur la fracture numérique a été développée dans le cadre du préavis N°42-2023 déposé auprès du Conseil communal. Ce rapport pose les fondations pour un projet de numérisation coordonnée, avec notamment des mécanismes d'accompagnement des services en ligne pour assurer leur utilisation effective. Par ailleurs, la conférence des affaires sociales de l'Ouest lausannois, composée des Directions des affaires sociales, a développé un projet de soutien numérique qui se tiendra dans toutes les communes du district. Ce projet, qui s'appelle « Clic'ensemble » en est à sa phase de réalisation : des lieux sont recherchés, de même que des bénévoles, pour permettre d'assurer une présence régulière. Un ou une coordinatrice sera en charge de ces permanences. L'ouverture est prévue pour février 2024. Collaboration entre deux régions d'action sociale (ARASPE et ARASOL, soit les associations régionales d'action sociale pour Prilly-Echallens et l'Ouest lausannois), cette démarche a été financée en partie par le Canton de Vaud, et en partie par le budget des deux associations. Une présentation sera faite au moment de son ouverture.

Concernant le postulat sur la transformation numérique, il s'agit d'un processus à long terme. Pour développer et définir une politique de cyberadministration, il est premièrement nécessaire de disposer d'un cadre clair, ainsi que d'une vue d'ensemble des outils à disposition.

Le préavis N°42-2023 présente ainsi une première étape dans la définition d'une stratégie de cyberadministration. Cette dernière pourra être pleinement développée dans le cadre d'un préavis ad hoc. C'est dans ce cadre qu'une réponse complète au postulat en question pourra être fournie.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité renvoie au préavis N° 42-2023 quant au traitement de la réponse proposée pour le postulat de Mme Rossel.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse au postulat de M. Delaquis.

10. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL FRANÇOIS DELAQUIS INTITULÉ « LE PRIX D'ACHAT ET SES COMPOSANTS, UN RAPPORT DIFFÉRENT ET UN NOUVEL ÉQUILIBRE DURABLE À TROUVER », DU 10 OCTOBRE 2019

Résumé

Le postulat de M. le Conseiller communal Delaquis demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de trouver un meilleur équilibre dans ses critères d'achats courants ainsi que dans ses appels d'offres publics afin de mieux prendre en compte les aspects environnementaux et humains. Il est également demandé d'ajouter aux préavis municipaux la liste des critères d'adjudication appliqués dans les appels d'offres des marchés publics.

Réponse de la Municipalité

Un groupe de travail a été mis sur pied en parallèle de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi vaudoise sur les marchés publics. Ce dernier réunit les services communaux concernés par les marchés publics afin de définir un cadre commun adéquat qui permettra à terme une meilleure intégration des critères qualitatifs ou autres aspects liés au développement durable dans l'évaluation des offres. Un préavis ad hoc est en cours de rédaction.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

11. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FRÉDÉRIQUE BEAUVOIS INTITULÉ « JOUE-LA COMME RENENS ! DES STAGES DE VACANCES MADE IN RENENS, ORGANISÉS POUR ET PAR LES RENANAIS », DU 25 JUIN 2020

Résumé

Si les jeunes de Renens ont la chance de disposer d'un tissu d'associations dense qui leur permet de participer tout au long de l'année scolaire à des activités sportives, il n'en va pas de même durant les périodes de vacances. Le présent postulat demande dès lors la mise en place d'une offre de type passeport vacances, par le biais d'une collaboration étroite avec lesdites associations locales.

Réponse de la Municipalité

La création du nouveau dicastère Sport-Intégration-Ressources humaines en 2021 et la nomination d'un délégué au sport ont permis de poser les fondements pour la mise en œuvre d'une politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+). La politique APS+, telle que présentée dans le préavis N° 43-2023, vise à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population renanaise. C'est dans cet esprit que la Municipalité a mis en place des initiatives et des projets spécifiques pour la poursuite de ces objectifs.

La période de la pandémie de COVID-19 – pendant laquelle le postulat en question a été déposé – a constitué un obstacle à la réalisation d'activités liées au sport. Malgré cela, en septembre 2021, la Ville de Renens a organisé sa première « Journée des sports » avec l'objectif de promouvoir l'activité physique en collaboration avec les sociétés locales. D'autres événements se sont succédés, tels que le Stage de foot gratuit pour les 9-15 ans en 2022, organisé en collaboration avec le FC Renens.

Il convient de mentionner également le projet 1020-SPARK, qui s'est déroulé pendant l'été 2023, et qui a été l'une des premières grandes expressions de la politique APS+. Un programme riche et varié, d'une durée de deux mois, destiné à la jeunesse, avec des offres gratuites d'initiations sportives et d'autres activités culturelles favorisant l'activité physique.

En raison des résultats encourageants et de l'impact positif de 1020-SPARK, une réflexion pour un héritage du projet est en cours d'élaboration, en cohérence avec la vision à long terme de la politique APS+. Une réponse au présent postulat s'inscrira à la suite de cette réflexion mais aussi des futurs développements concrets de ladite politique.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

12. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FRÉDÉRIQUE BEAUVOIS ET DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JEAN-MARC DUPUIS INTITULÉ « STADE DU CENSUY – DES INFRASTRUCTURES SAINES ET ADAPTÉES AUX BESOINS ACTUELS POUR LA PRATIQUE DU SPORT », DU 8 OCTOBRE 2020

Résumé

Le postulat a pour but d'inciter la Municipalité à réaliser l'assainissement des infrastructures du stade du Censuy (terrain, vestiaires, buvette), de développer les infrastructures pour qu'elles puissent accueillir également filles et garçons, et de proposer un espace convivial pouvant être mutualisé.

Réponse de la Municipalité

Une première réponse avait été proposée dans le cadre du préavis N° 21-2022. Le Conseil communal de Renens a décidé d'attendre le dépôt d'un futur préavis relatif au crédit de construction pour traiter la réponse au présent postulat. Ledit préavis sera déposé au cours du premier semestre de l'année 2024.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

13. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NATHALIE JACCARD INTITULÉ « UN BRAQUET SOLIDAIRE », DU 8 OCTOBRE 2020

Résumé

En alternative à la voiture et en complément aux transports publics, le vélo s'impose de plus en plus souvent comme moyen de transport au quotidien. Ce moyen de transport ne doit pas pour autant devenir un objet de clivage social. Sur cette base, le postulat demande la mise en place d'une action innovante alliant solidarité, écologie et lien social autour du vélo par le biais d'un atelier « vélo solidaire », soit: un lieu de vente de vélos d'occasion, d'équipements cyclistes à bas prix, de réparations à prix coûtant et de cours d'auto-réparation. Ledit programme pourra également inclure des mécanismes de reconversion professionnelle.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a inscrit la mobilité douce (à pied et à vélo) parmi les priorités de son Programme de législature 2021-2026 mais aussi du Plan Climat communal. Différentes mesures sont prévues telles que le développement et la pérennisation des pistes et bandes cyclables, l'organisation d'une campagne de promotion du vélo et la création d'un atelier de vente et de réparation de vélo. C'est dans le cadre de cette stratégie générale que s'intègre désormais la réflexion sur le présent postulat.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

14. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL RACHID TAAROUFI INTITULÉ « ŒUVRER POUR LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES 50 ANS ET PLUS », DU 10 DÉCEMBRE 2020

Résumé

Le postulat demande à la Municipalité d'envisager un dispositif d'insertion professionnelle communal à l'instar du modèle mis en place par la Ville de Carouge (en partenariat avec une fondation du Canton de Genève).

Réponse de la Municipalité

Le préavis N° 47-2023 – Pôle Emploi Ville de Renens : ajout d'une prestation pour les 50 ans et plus, a été déposé auprès du Conseil et propose une réponse au postulat en question.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité renvoie au préavis N° 47-2023 quant au traitement de la réponse proposée.

15. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NATHALIE JACCARD « POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, METTONS EN PLACE UN FRIGO COLLECTIF (COMMUNAUTAIRE) À RENENS ! », DU 4 FÉVRIER 2021

Résumé

La consommation alimentaire en Suisse génère un gaspillage important. Il représente un impact environnemental ainsi qu'un coût à la charge de la population suisse. Afin de faire face à ce défi, le postulat demande à la Municipalité de prendre exemple sur d'autres initiatives existantes en Suisse et de mettre en œuvre un système de frigo collectif (communautaire). La gestion de ce dernier pourrait être confiée à une association renanaise ou à une structure associative déjà active dans ce domaine.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Renens thématise la question du gaspillage alimentaire dans son Plan Climat. Le frigo collectif en constitue l'une des mesures à mettre en place pour participer à sa diminution. Une réflexion est ainsi en cours pour identifier les meilleures modalités pour concrétiser cette offre.

Il existe actuellement deux acteurs dans le canton Vaud qui offrent un service de mise en place de frigo collectif. Il s'agit cependant de modèles qui prévoient une collaboration soit avec des citoyens qui se portent volontaires pour le bon fonctionnement du projet, soit avec des associations qui mettent à disposition un espace surveillé et qui s'occupent du déroulement du projet. Dans ce contexte, la Ville de Renens peut jouer un rôle de facilitatrice (notamment en finançant l'achat de matériel) et de mise en contact entre une association ou des bénévoles renanais avec l'un des prestataires du service de frigo collectif. Différents contacts ont d'ores et déjà été pris par les services communaux concernés et des discussions sont en cours pour déterminer des implantations potentielles au sein de structures existantes.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

16. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FRÉDÉRIQUE BEAUVOIS « AU CHAUD ET AU SEC : QUELLE OFFRE DE MIDI POUR NOS ÉLÈVES DU SECONDAIRE ? », DU 4 FÉVRIER 2021

Résumé

Au cours des dernières années, il y a eu une augmentation de la demande des services parascolaires, tels que les réfectoires. L'attention s'est justement tournée vers les enfants du primaire. Les enfants plus grands (12-15 ans) doivent également être considérés et les places actuellement disponibles pour cette catégorie ne sont pas suffisantes. Compte tenu de l'arrivée des élèves de raccordement d'autres villes, notamment au collège du Léman, le postulat demande à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un lieu d'accueil pour les élèves du secondaire pour les repas de midi.

Réponse de la Municipalité

Comme dans le cas du postulat « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels pour la pratique du sport » traité au point 12, une première réponse avait été proposée dans le cadre du préavis N° 21-2022. Le Conseil communal de Renens a également décidé d'attendre le dépôt d'un futur préavis relatif au crédit de construction pour traiter la réponse au présent postulat. Ledit préavis sera déposé au cours du premier semestre de l'année 2024.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

17. MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL SILVIO TORRIANI « RENENS: SANS PUBLICITÉ COMMERCIALE ? », DU 29 AVRIL 2021

Résumé

La motion souligne l'importance d'orienter la réflexion relative à l'affichage public à Renens par rapport à l'impact de la publicité commerciale sur les enfants, les modes et espaces de vie, ainsi que les habitudes de consommation. Il est demandé à la Municipalité d'élaborer un nouveau règlement sur les procédés de réclame par voie d'affichage prenant en compte ces interrogations.

Réponse de la Municipalité

Après un premier processus de réflexion pour un nouveau concept d'affichage, la Municipalité avait présenté un projet à fin 2019 qui comprenait notamment un nouveau règlement ainsi que des directives d'application. Pour rappel, ce dernier prévoyait trois catégories d'affichage : commercial, culturel et de prévention. En outre, le concept tablait alors sur une diminution générale de la surface à disposition pour l'affichage commercial en particulier, ainsi qu'une réorganisation, voire un renforcement pour les deux autres catégories. Il définissait également une organisation de l'affichage en fonction de zones, avec une concentration de l'affichage commercial sur les axes routiers et une concentration de l'affichage culturel et lié à la prévention au centre-ville.

Les propositions concernées n'ayant pas fait l'objet d'un consensus suffisant dans le cadre de la commission d'étude du préavis, la Municipalité avait décidé de retirer le projet pour révision.

Entre-temps, l'environnement et le contexte ont changé en raison d'événements tels que la pandémie de Covid, mais aussi d'une priorité accordée aux développements d'un Plan Climat et d'un Plan d'affectation communal (PACom).

La perception de la ville de demain a changé, impliquant une réflexion plus large pour fournir une réponse exhaustive à la présente motion. C'est dans cette optique qu'un travail de fond débutera en 2024 pour mettre à jour l'entier de l'encadrement communal sur les procédés de réclame – procédés qui incluent la gestion de l'affichage public. Dans l'intervalle, la convention d'affichage entre la Ville de Renens et son prestataire est reconduite d'année en année.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à cette motion.

18. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE SUZANNE SISTO-ZOLLER « PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI », DU 27 MAI 2021

Résumé

Au cours des dernières années la Ville de Renens a vu la disparition de petits bâtiments à usage d'habitation et des espaces verts environnants, ainsi qu'à une multiplication de projets pour la construction de grands bâtiments. Le postulat demande dès lors à la Municipalité l'introduction dans le plan d'affectation communal (PACom) de la notion de préservation du patrimoine bâti. Le postulat demande également la suppression des autorisations de démolir tant que le PACom n'est pas adopté.

Réponse de la Municipalité

La procédure de consultation publique du PACom s'est déroulée entre le 18 août et le 17 septembre 2023. Rappelons qu'il comporte plusieurs mesures fortes agissant sur la protection du patrimoine bâti. Il s'agit désormais de traiter les différentes oppositions. Une fois cette étape terminée, le PACom sera soumis pour validation finale au Conseil communal. Le préavis concerné permettra alors de répondre au présent postulat. A noter qu'à compter de la fin de l'enquête publique, la réglementation du futur PACom s'applique lorsqu'elle s'avère plus restrictive que la législation actuelle (soit pour un nombre important de cas). Les nouvelles autorisations de démolir y sont d'ores et déjà soumises.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

19. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE SUZANNE SISTO-ZOLLER « PRENDRE SOIN DU PATRIMOINE CULTUREL DE RENENS », DU 27 MAI 2021

Résumé

Suite à la disparition de certains ouvrages en raison de chantiers d'infrastructure, le présent postulat demande à la Municipalité de définir un mandat à la Commission culturelle pour statuer sur la gestion des œuvres d'art présentes sur le territoire communal, notamment pour chercher des solutions alternatives à une destruction.

Réponse de la Municipalité

L'objet du postulat s'inscrit dans un contexte et un débat plus vaste relatif à la gestion du patrimoine culturel de la Ville de Renens. Un projet en la matière est en cours de développement auprès du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires. Le rôle de la culture en ville et le lien entre la culture et la population seront partie intégrante de ce travail, afin d'être renforcés et mieux mis en lumière. Ladite réflexion fera l'objet d'un préavis ad hoc – préavis qui permettra également de traiter le présent postulat.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

20. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL BYRON ALLAUCA « CRÉATION D'UNE CARTE D'APPARTENANCE COMMUNALE: UN OUTIL DE COHÉSION SOCIALE ET VIVRE ENSEMBLE », DU 24 JUIN 2021

Résumé

Le postulat met en évidence la nécessité d'intervenir en faveur des personnes vivant dans les communes sans un statut légal ou avec un statut précaire. Son objectif est dès lors de proposer un outil de cohésion sociale qui soit également un instrument facilitateur pour l'accès aux prestations communales et pour l'implication citoyenne à l'échelle communale. Il est demandé à la Municipalité, sur la base d'exemples tels que Zurich ou la Chaux-de-Fonds, d'étudier la création d'une carte locale qui permette aux personnes d'accéder aux prestations sociales et culturelles locales, mais aussi de favoriser un sentiment d'appartenance.

Réponse de la Municipalité

La carte d'appartenance communale est un outil déjà présent en différentes villes du monde. Dans le contexte Suisse, la Ville de Zürich a ouvert la voie à d'autres initiatives similaires dans d'autres villes. Des postulats similaires ont ainsi été déposés à Lausanne, Vevey et Yverdon.

Les services des communes concernées travaillent dès lors en concertation afin de développer une réflexion cohérente et coordonnée. Ils ont à ce propos assisté à une séance de présentation de l'expérience zurichoise, qui a eu lieu au mois d'octobre 2023.

Pour la Ville de Renens, ce projet représente un moyen symbolique important, à travers lequel il serait possible de renforcer le sens d'appartenance des citoyennes et citoyens. L'instauration d'une carte représente, entre autres, une opportunité pour les personnes sans statut de faciliter leur régularisation,

en prouvant leur séjour sur le territoire communal. Cet outil permettrait de soutenir les activités locales et de faciliter l'accès aux informations, ainsi qu'aux prestations ou aux initiatives culturelles.

Il s'agit néanmoins d'un défi pour la Ville de Renens, tant en matière de définition du projet, que de sa gestion opérationnelle ou encore de sa durabilité économique.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

21. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL PIERRE BORLOZ « BIENVENUE À CENSUY », DU 9 SEPTEMBRE 2021

Résumé

Le postulat propose la création d'une zone de rencontres et de convivialité auprès de l'édicule public du parking du Censuy. Pour concrétiser cette proposition, le postulat demande à la Municipalité: le déplacement des containers du côté du terrain de foot principal; l'aménagement de deux à quatre bancs le long du chemin du Censuy accolés à la bande herbeuse dos au Centre Technique Communal (CTC); l'aménagement autour des tables du ping-pong d'un ou deux bancs; la suppression d'une grande partie des places de parcs; la modification de l'emplacement du passage piétons au sud du CTC.

Réponse de la Municipalité

La surface du parking a fait l'objet d'un projet de requalification dans le cadre de la refonte du centre sportif du Censuy. Un crédit d'étude – comprenant la délocalisation de la Pétanque, la création d'un parc arborisé et l'adaptation du parking – a été soumis au Conseil communal dans le cadre du préavis N° 31-2022. Une réponse au présent postulat sera proposée dans le cadre du futur préavis relatif au crédit de construction.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

22. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL PIERRE BORLOZ « T'AS OÙ LA BORNE ÉLECTRIQUE ? », DU 9 SEPTEMBRE 2021

Résumé

Le postulat met en évidence l'augmentation des achats de voitures électriques constatée ces dernières années. Pour faciliter l'accès aux sites de recharge des véhicules, le postulant demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'équiper, sur le territoire communal, des places de parcs réservées à la recharge de véhicules privés électriques, avec une possible collaboration public/privé avec les entreprises de la ville. Afin d'inscrire cette démarche dans une perspective de développement durable, il demande également que l'énergie proposée soit verte et renouvelable.

Réponse de la Municipalité

Le prestataire en électricité de la Ville, le Service intercommunal des énergies (SIE), a été mandaté pour fournir une analyse quant à une offre coordonnée à l'échelle de Renens. Un premier projet a été transmis aux services techniques de la Commune et est en cours d'analyse.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

23. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL REZA SAFAÏ « POUR UN CASIER SPORTIF GRATUIT, COMME SUR LE COMMUNE DE MORGES, À RENENS », DU 9 SEPTEMBRE 2021

Résumé

Le postulat demande à la Municipalité la mise en place de casiers sportifs mis à disposition gratuitement et en libre-service de la population de la Ville de Renens.

Le concept des casiers comprend une offre de matériel sportif que le citoyen peut emprunter pendant un temps limité. Cette proposition s'inscrit dans un objectif global d'encourager la pratique du sport en plein air.

Réponse de la Municipalité

La proposition présentée dans le postulat a été étudiée et développée par le Service Sport-Intégration-Ressources humaines. Dans une vision d'intégration et d'un accès facilité à l'activité physique – thématique inscrite dans l'actuel Programme de législature – un projet pilote pour l'installation de casiers sportifs gratuits a été lancé au printemps 2023.

Sur la base d'une recherche approfondie d'expériences et initiatives similaires dans d'autres communes de Suisse romande, le projet pilote pour Renens a été mené en collaboration avec le fournisseur BoxUp. Trois casiers sportifs sont désormais installés en trois emplacements différents : au stade du Censuy, au terrain de Verdeaux et sur l'îlot de la Savonnerie. Les premiers mois test ont donné des résultats prometteurs. Ils ont ainsi permis de confirmer une volonté de pérenniser le projet et donc d'apporter une réponse au présent postulat. Cette pérennisation a été intégrée à la proposition de politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+) faisant l'objet du préavis N° 43-2023.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité renvoie au préavis N° 43-2023 quant au traitement de la réponse proposée.

24. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FRÉDÉRIQUE BEAUVOIS « MA RÉCRÉ SE MET AU VERT : POUR QUE RENENS DISE ADIEU AU BÉTON DANS SES COURS D'ÉCOLE », DU 7 OCTOBRE 2021 / POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ELODIE GOLAZ GRILLI « VERS UNE ÉCOLE ET DES LIEUX D'ACCUEIL PLUS DURABLES ET POUR TOUS LES GENRES: POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION », DU 7 OCTOBRE 2021

Résumé

Le postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois demande une réflexion sur les cours d'école et leur état actuel caractérisé par une forte présence de béton et l'absence d'espaces verts. Il est ainsi demandé à la Municipalité de repenser les cours d'école communales dans une vision recentrée sur le contact avec la nature ainsi qu'un partage équitable des espaces communs entre les enfants.

Le postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un plan d'action pour une école, des lieux d'accueil et des espaces publics plus durables et pour tous les genres. Il est demandé à la Municipalité de poursuivre ainsi un aménagement des espaces qui soit durable et accessible à toutes et à tous, avec une multiplication et une différenciation des offres.

Réponse de la Municipalité

Les postulats de Mmes les Conseillères communales Frédérique Beauvois et Elodie Golaz Grilli s'inscrivent dans une réflexion qui dépassent le simple aménagement urbain. Ils font ainsi écho à un débat plus vaste sur le concept de durabilité. Une réponse conjointe et coordonnée sera dès lors développée.

Actuellement un inventaire est en cours de réalisation pour lister les projets de développement durable qui ont été menés jusqu'à présent ou qui sont en cours de développement à Renens. On peut citer comme exemple le site scolaire de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz qui a retenu comme lauréat du concours d'architecture un projet de transformation écologique et durable de ses infrastructures (aménagements paysagers, minimisation des émissions de CO₂ et conservation de la structure existante), ou encore le projet Radix qui finance l'aménagement des cours des écoles primaires en y intégrant des zones de nature.

Cet inventaire complet permettra de bénéficier d'une vision claire de la situation actuelle et de pouvoir développer une stratégie générale pour les sites scolaires.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

25. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JETON HOXHA « POUR UN CONSEIL DES JEUNES FORT À RENENS », DU 7 OCTOBRE 2021

Résumé

Dans une perspective de valorisation et d'encouragement de la participation politique des jeunes, le postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de réactiver le « Conseil des jeunes ». Il s'agit d'analyser les raisons pour lesquelles cette structure est aujourd'hui au point mort et d'envisager les mesures à prendre pour créer des bonnes conditions pour une reprise de ses activités.

Réponse de la Municipalité

Un préavis ad hoc sera déposé prochainement et répondra au postulat en question.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

26. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALI KORKMAZ « VISIBILITÉ DES ÉLUS SUR LE SITE INTERNET DE RENENS », DU 7 OCTOBRE 2021

Résumé

Le postulat se prononce sur l'accessibilité et l'établissement de la liste des élu.e.s au Conseil communal de Renens. En référence au site du Grand Conseil, il propose que sur le site internet de la Ville de Renens soit disponible un lien dédié aux élu.e.s communaux. Cela pour mettre en place des mesures de transparence réclamées aux collectivités publiques tant par les citoyens que par les incitations légales découlant de la Loi sur l'information adoptée en 2003.

Réponse de la Municipalité

Une réponse au postulat sur la fracture numérique a été développée dans le cadre du préavis N°42-2023 déposé auprès du Conseil communal.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité renvoie au préavis N° 42-2023 quant au traitement de la réponse proposée pour le postulat en question.

27. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NDEYE AWA DIÉDHIU « POUR UNE ALLOCATION COMMUNALE DE NAISSANCE EN FAVEUR DES PARENTS À REVENU MODÉRÉ », DU 16 DÉCEMBRE 2021

Résumé

Le postulat met en évidence le poids économique que l'arrivée d'un enfant peut avoir sur une famille et les difficultés qui peuvent en résulter, notamment pour les familles à revenu modéré. En prenant comme exemple des programmes déjà actifs dans d'autres communes, le postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place une aide financière communale unique versée aux parents à revenu modéré.

Réponse de la Municipalité

Le présent postulat a pour objectif concret de compléter par une nouvelle allocation communale l'actuelle allocation de naissance ou d'adoption de la Caisse cantonale d'allocations familiales (correspondant à un montant unique de CHF 1'500.-, doublé en cas de naissance multiple ou de l'accueil simultané de plus d'un enfant).

La Municipalité prend la mesure d'une demande de renforcement du soutien aux familles à faible revenu. Néanmoins, après analyse financière, il apparaît que pour définir quels ménages pourraient bénéficier d'une telle allocation communale, un dispositif d'ayants droit devrait être créé. Celui-ci devrait servir de base pour faire les calculs de rétribution, mais aussi pour assurer un suivi des naissances. Un tel dispositif pourrait représenter un pourcentage de travail allant de 5 à 10 %. En outre, une allocation substantielle, pour environ 200 naissances par an, représenterait un montant élevé qui impacterait directement et de manière non négligeable les finances communales. Pour cette raison, la Municipalité estime qu'il n'est pas opportun de créer en l'état une nouvelle prestation communale de ce type.

Par ailleurs, même si l'arrivée d'un enfant peut représenter une charge financière, les nombreux organismes en lien avec les familles relèvent que les enjeux concernés ne se résument pas à une question d'argent. Ils soulignent que les difficultés ont souvent trait à l'accès aux informations, à un isolement social, à des difficultés à concilier travail et garde d'enfant, ou encore à la gestion de la parentalité dans le monde contemporain.

C'est pourquoi la Municipalité privilégie les prestations aux familles (au sens large) qui se déploient au-delà de l'accueil de jour. Un travail est en cours au sein du service Enfance-Cohésion sociale pour proposer une déclinaison « physique » de la page info-famille créée en 2022, afin d'encourager une pleine utilisation des aides existantes. Cette déclinaison, sous la forme d'un lieu et d'un accueil, dont les contours restent encore à définir) sera transverse au service CJS ainsi qu'au secteur Intégration, les deux étant également des acteurs des prestations aux familles à Renens.

La Municipalité est également en train de se pencher sur l'ouverture des lieux d'accueil durant les vacances scolaires, qui représentera également des charges financières importantes.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Ndeye Awa Diédiou.

28. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE CHIARA STORARI « AIDER C'EST BIEN, DÉVELOPPER C'EST MIEUX: AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION À LA FEDEVACO », DU 27 FÉVRIER 2023

Résumé

Compte tenu de l'importance croissante du développement durable aux niveaux international et national, le postulat souligne la nécessité de soutenir les pays en développement dans des projets de coopération, dans une perspective de solidarité internationale. La Ville de Renens est parmi les communes vaudoises qui contribuent à améliorer durablement les conditions de vie des populations des pays en développement, via une contribution de CHF 1.68 par habitant.e à la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco). Les urgences actuelles telles que le réchauffement climatique et l'instabilité politique croissante rendent cette coopération plus que jamais nécessaire. Dans ce cadre, il est demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'augmenter à CHF 2 par habitant.e le montant de participation de la Ville de Renens à la Fedevaco.

NB : bien que techniquement non concerné par le présent rapport en raison de sa date de dépôt, le présent postulat est traité ici pour des raisons d'opportunité, l'ensemble des informations nécessaires pour y répondre étant réunies.

Réponse de la Municipalité

Lors de la séance du 10 juillet 2023, la Municipalité a répondu favorablement au postulat de Mme la Conseillère communale Chiara Storari, en approuvant l'augmentation du montant de contribution à la Fedevaco à CHF 2.- par habitant.e en l'intégrant à la proposition de budget 2024, pour un montant total de CHF 42'200.- et une différence de CHF 6'700.- par rapport aux contributions précédentes.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Chiara Storari.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis municipal N° 51-2023 de la Municipalité du 30 octobre 2023,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2022.

De considérer qu'il a été répondu aux postulats suivants:

- Postulat de Mme la Conseillère communale Ndeye Awa Diédhiou « Pour une allocation communale de naissance en faveur des parents à revenu modéré », du 16 décembre 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale CHIARA STORARI « aider c'est bien, développer c'est mieux : augmentation de la contribution à la fedevaco », du 27 février 2023

De renvoyer à la validation des préavis ad hoc les postulats suivants:

- Postulat de M. le Conseiller communal Didier Divorne « Pour une aide au logement pour 1564 personnes », du 12 septembre 2013
- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? », du 22 juin 2017
- Postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Rossel « La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens », du 11 octobre 2018
- Postulat de M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus », du 10 décembre 2020
- Postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï « Pour un casier sportif gratuit, comme sur le Commune de Morges, à Renens », du 9 septembre 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz « Visibilité des élus sur le site internet de Renens », du 7 octobre 2021

D'accepter de repousser le délai de réponse aux motions postulats suivants:

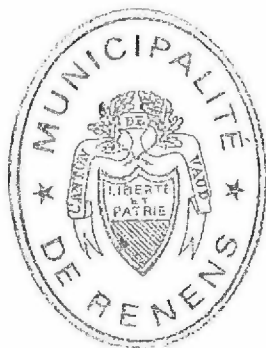
- Motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000
- Postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 7 mars 2013 / Motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXI^e siècle : moderne et piétonnier », du 20 juin 2013
- Postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013
- Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015
- Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 22 juin 2017
- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Transformation NUMÉRIQUE: une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019
- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver », du 10 octobre 2019
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renenais », du 25 juin 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois et de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels pour la pratique du sport », du 8 octobre 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire », du 8 octobre 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! », du 4 février 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Au chaud et au sec: quelle offre de midi pour nos élèves du secondaire ? », du 4 février 2021
- Motion de M. le Conseiller communal Silvio Torriani « Renens: sans publicité commerciale ? », du 29 avril 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller « Préserver le patrimoine bâti », du 27 mai 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens », du 27 mai 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble », du 24 juin 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « Bienvenue à Censuy », du 9 septembre 2021

- Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « T'as où la borne électrique ? », du 9 septembre 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ma récré se met au vert: pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Vers une école et des lieux d'accueil plus durables et pour tous les genres : pour la mise en œuvre d'un plan d'action », du 7 octobre 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha « Pour un conseil des jeunes fort à Renens », du 7 octobre 2021

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre



Membres de la Municipalité concerné.e.s:

- Jean-François Clément;
- Oumar Niang;
- Tinetta Maystre;
- Nathalie Jaccard;
- Patricia Zurcher Maquignaz;
- Karine Clerc.